

La région de la Gatineau, comprise dans l'ancien comté d'Ottawa, aujourd'hui comté de Hull,¹ est séparée de celle du Témiscamingue par le comté de Pontiac, reconnu peu propre à la colonisation. Mais il en est bien autrement de la vallée de la Gatineau, qui comprend une quinzaine de milles de chaque côté de la rivière de ce nom et qui s'étend bien au-delà de la limite nord du comté de Hull.

Ce territoire est parfois montagneux, mais là où le sol n'est pas de terre glaise, il se trouve de belles terres jaunes, peu sablonneuses. Les bons cantons arpentés où il y a en ore de la colonisation à faire sont les suivants: Wright, Bouchette, Egan, Lytton, du côté ouest de la rivière Gatineau, et Cameron, Kensington, Aumond, Sicotte et Baskatong, sur le côté est. Au nord des cantons que nous venons de mentionner, en suivant la rivière Gatineau, et la rivière Gens-de-Terre, il est facile de placer plusieurs milliers de colons, quand la région aura été divisée et arpentée.

La région de la Gatineau de même que le comté de Labelle, se recommandent par le climat, qui est salubre, puis, par le sol, qui, sans être également riche partout, est pourtant assez fécond pour faire vivre à l'aise des milliers d'agriculteurs. Toutes les céréales et presque tous les légumes y croissent abondamment. L'industrie laitière et l'élevage peuvent aussi s'y donner pleine carrière.

Que dire de l'exploitation des vastes forêts qui couvrent le sol? Leur exploitation intelligente seule peut faire le bien-être d'un millier de familles, pendant de longues années. C'est une industrie saine, et chaque année plus fructueuse, surtout maintenant que l'on peut utiliser tous les déchets provenant de la coup du bois en grume, bois de sciage, bois carré, bardeaux, pâte à papier, produits chimiques, bois de chauffage, etc.

Que dire des mines si riches qui y existent et dont nous ne faisons que soupçonner l'existence? Il y a à peine dix ans que l'on

¹ Voir statut 10 George V, ch. 12, sanctionné le 14 février 1920.